

Modalités de Contrôle des Connaissances du M2 Statistique et Finance

Organisation générale et choix des cours

Le M2 est organisé en deux semestres, avec un stage en entreprise ou dans un laboratoire de recherche d'une durée de trois à six mois. **Chaque cours correspond à une unité d'enseignement (UE)**, affectée d'ECTS (abréviation du terme anglais European Credits Transfer System).

Les cours sont regroupés en sous-ensembles homogènes. Sur l'année, les étudiants doivent choisir au moins 5 cours dans le groupe : « Cours fondamentaux » et au moins 2 cours dans chacun des 4 groupes « Séries Financières », « Finance de marché », « Risques en Finance et Assurance » et « Méthodes par simulation et big data ». La liste des UE se trouve sur le site web du Master « Statistique et Finance ».

Des aménagements spécifiques sont prévus pour les élèves venant de certaines écoles partenaires. Le stage est affecté de 16 ECTS qui comptent pour la note du second semestre.

Le choix des cours doit être déclaré dans le contrat pédagogique signé par l'étudiant au début de semestre et doit être validé par la direction du master.

Contrat pédagogique semestriel

En concertation avec la direction du master, chaque étudiant signera un contrat pédagogique semestriel qui définira la liste des UE qu'il s'engage à suivre durant chaque semestre et pour lesquelles il sera évalué.

Règles de validation d'une UE

Les étudiants ne peuvent se présenter qu'aux examens des UE inscrites dans leur contrat pédagogique semestriel. Chaque UE donne lieu à une note globale. Les crédits d'une UE sont délivrés si

- la note à l'UE est supérieure à 10/20,

ou

- par compensation au semestre, si la note à l'UE est supérieure à 7/20 et la note pondérée du semestre est supérieure à 10.

Pour le calcul de la note du semestre, les notes des UE sont pondérées

par leurs ECTS divisés par la somme totale des ECTS des UE prises en compte, qui doit être supérieure ou égale à 30. En cas de validation de plus de cours que nécessaire, la meilleure note possible est retenue

Refus de compensation et seconde session

Lorsqu'un étudiant a obtenu à une UE une note supérieure ou égale à 7/20 et strictement inférieure à 10/20, il peut exprimer, de manière volontaire et écrite, un refus de compensation. Il repasse alors cette UE en seconde session, ainsi que toutes les autres UE qu'il n'a pas validées en première session. Seules les notes de seconde session sont retenues.

Règles de validation du M2

Pour valider le M2, il faut obtenir 30 ECTS par semestre et une note de stage d'au moins 10/20. Il n'y a pas de compensation entre semestres. Sauf dérogation particulière, accordée par le jury du Master, le redoublement n'est pas autorisé. La note globale N du M2 est la moyenne des deux notes semestrielles. Si $10 \leq N < 12$ la mention attribuée est « passable » ; si $12 \leq N < 14$ la mention est « assez bien » ; si $14 \leq N < 16$, la mention est « bien », et si $N \leq 16$ la mention est « très bien ».